

# REPUBLIQUE DE GUINEE



## POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA GUINEE (PNDIG)

2022 – 2040

### RESUME SYNTHETIQUE





## **Préface**

La République de Guinée d'une superficie de 245.857 km<sup>2</sup> recèle d'importantes ressources minières, agricoles et halieutiques. Arrosé par environ 1365 cours d'eau, doté de plus de 13 millions d'hectares de terres arables et d'une pluviométrie abondante, le pays pourrait devenir le grenier de l'Afrique occidentale.

C'est au vu de ce riche potentiel naturel que le pouvoir colonial avait misé sur ce territoire au peuple réputé ingénieux et travailleur pour en faire un pôle de production agricole et industrielle.

L'exploitation de la bauxite sur les Iles de Loos, au large de Conakry, dès les années 40 et le lancement du chantier de construction de la raffinerie d'alumine à Fria en 1957 sont les premières réalisations du tissu industriel naissant.

Devenue indépendante le 02 octobre 1958, la République de Guinée a lancé son plan d'industrialisation en créant des sociétés et entreprises d'État dans plusieurs secteurs de l'économie nationale (cimenterie, fruits et légumes, textile, huilerie, tabac, sucrerie, médicaments, thé, peaux et cuirs, etc.). Toutefois, soumises à une gestion de type socialiste, ces unités industrielles d'import-substitution se révéleront peu rentables et non compétitives.

A partir du 22 décembre 1985, le pays adopte une politique économique libérale conduisant au désengagement de l'État des activités de production, à des réformes structurelles et à la promotion d'un secteur privé compétitif.

A la faveur de ces réformes, les entreprises d'État ont été privatisées et un Schéma directeur d'industrialisation (SDI) a été élaboré et adopté en 1992.

Après plus de trois décennies, ces réformes n'ont pas atteint les résultats escomptés aussi bien en termes de création de richesses et d'emplois que de satisfaction des besoins du marché local. En effet, le secteur industriel hors mines est estimé à moins de 10% dans l'économie guinéenne.

Face aux défis du chômage des jeunes et de la pauvreté, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) et le Gouvernement ont opté pour la stabilisation et la relance de l'économie dès le 05 septembre 2021.

En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), une étude diagnostique du secteur industriel guinéen a été réalisée. Celle-ci a identifié un climat des affaires peu favorable au



développement de ce secteur et a recommandé l'élaboration d'une nouvelle politique nationale d'industrialisation.

Alignée sur les différents textes stratégiques, dont l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et la « Vision Guinée 2040 », la nouvelle politique industrielle élaborée dote la Guinée d'un cadre de référence propice au développement du secteur manufacturier.

Le CNRD et le Gouvernement ont décidé sa mise en œuvre, afin de répondre aux besoins en biens de consommation, par la valorisation des filières agro-industrielles, halieutiques et minières tout en promouvant la création d'emplois. Elle devra aussi veiller à la compétitivité des industries pour notre entrée effective dans la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), encourager l'émergence de champions nationaux et le contenu local.

Le programme de réforme intérimaire (PRI) que j'ai présenté lors de ma déclaration de politique générale en décembre 2022 au Conseil National de la Transition reprend certains axes majeurs de cette politique sectorielle.

Ce document stratégique n'aurait pu être produit sans le concours de nos partenaires bi et multilatéraux, notamment l'Union européenne et l'ONUDI, que je tiens à remercier très sincèrement.

Je reste aussi reconnaissant aux plus hautes autorités de notre pays, notamment le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition et du CNRD, pour m'avoir permis d'initier l'élaboration de cette politique, alors que j'assumais les fonctions de Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu cette œuvre se poursuivre et s'achever sous les magistères des Ministres qui m'ont succédé à savoir Mesdames Rose Pola PRICEMOU et Louopou LAMAH.

Enfin, j'invite tous les acteurs publics et privés à s'approprier cet ouvrage afin d'assurer le développement industriel et humain de la Guinée.

**Dr Bernard GOUMOU**

**Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement**



## RESUME

Au cours de la Première République de 1958 à 1984, la Guinée s'est dotée d'unités industrielles permettant une production manufacturière diversifiée allant de l'alimentaire au pharmaceutique en passant par la construction. Ce tissu industriel étatique n'a pu survivre aux programmes d'ajustement structurel des années 80, à l'entame de la Deuxième République. Ainsi, le secteur privé émergent a peiné à construire une économie industrielle nationale malgré un fort potentiel agricole et minier.

Un accroissement des investissements directs étrangers durant la Troisième République a vu le secteur industriel se densifier mais de manière anarchique et peu contrôlé. De nombreux freins n'ont pu lui permettre de représenter une part appréciable du PIB hors secteur minier.

Ces freins au développement industriel de la Guinée sont liés entre autres à la gouvernance, à la complexité liée à la transversalité du secteur et à sa faible résilience face aux chocs exogènes et endogènes.

La définition d'une politique nationale industrielle claire et ambitieuse contribuera à coup sûr à la levée de ces freins, prenant en compte le contexte national, la politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest, l'agenda 2063 de l'Union africaine et l'agenda de développement durable 2030 des Nations Unies. Une telle politique sera le support d'une dynamisation ordonnée de l'industrie guinéenne dont la marge de progression est importante.

Les résultats attendus de la mise en œuvre d'une politique industrielle inclusive et durable, adaptée à l'environnement national et international favoriseront :

- La transformation structurelle de l'économie ;
- Le transfert de technologies ;
- L'accroissement de la production de biens manufacturés ;
- L'amélioration de la qualité et de la quantité de produits grâce à l'automatisation ;
- Le renforcement des chaînes de valeur relatives aux ressources naturelles et rurales ;
- La création massive d'emplois ;
- L'augmentation des recettes publiques ;
- La diversification des exportations.

A l'horizon 2040, la vision de la Politique Nationale de Développement Industriel de la Guinée (PNDIG) repose sur une participation active de la Guinée à l'économie africaine et mondiale en lien avec l'exploitation minière, la production agro-industrielle et la diversification de l'industrie manufacturière qui favoriseront l'amélioration substantielle de la valeur ajoutée des produits guinéens sur le marché.



L'objectif central de la PNDIG est de promouvoir également la compétitivité, l'industrie légère, l'énergie, le transport, la pêche et l'artisanat.

La raison d'être de cette politique se traduit par un soutien constant aux unités industrielles pour leur accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux produits finis, aux services, aux infrastructures, au foncier, au financement, à un climat propice aux affaires permettant de produire de la qualité tout en générant le maximum d'emplois et des revenus suffisants pour les promoteurs (ou entrepreneurs) et les employés et ce, en causant le minimum d'impact négatif sur l'environnement.

Les objectifs spécifiques de la Politique Nationale de Développement Industriel sont alignés sur les objectifs de développement du pays et s'articulent comme suit :

1. Maximiser le contenu local des chaînes de valeur productives en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base.
2. Renforcer l'intégration au marché mondial en maximisant le contenu local dans les exportations des produits à (forte) valeur ajoutée vers les marchés africains et internationaux.
3. Créer des emplois productifs dans un secteur industriel inclusif et renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale en matière de fabrication.
4. Diversifier la production manufacturière pour accroître la résilience économique en termes de compétitivité et d'innovation dans les PME/PMI.
5. Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement (Terre, Air, Eau, Bruit, Biodiversité, etc.).

Les finalités de cette politique se traduiront par un accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux produits finis, aux services, aux infrastructures, au foncier, aux sources de financement, dans un climat propice aux affaires.

L'approche stratégique du développement industriel adoptée dans la PNDIG consiste à engendrer une synergie maximale entre les services et obtenir le soutien nécessaire aux unités industrielles pour produire, transformer, exporter et créer une valeur ajoutée appréciable.

Ladite politique fournira des instruments pour atteindre ses objectifs aux plans horizontal et vertical et se déploiera à travers cinq piliers.

#### **Pilier 1 : Développement des préconditions essentielles à l'industrialisation :**

Il s'agit de fournir les conditions de base nécessaires au développement des industries en ce qui concerne les réglementations, les normes et les infrastructures. Il est important de préparer le terrain pour que le développement industriel bénéficie véritablement des infrastructures et des services adéquats.

##### *Instrument 1.1 : Régulation du secteur industriel*



Cet instrument vise à établir et étendre les systèmes d'aides fiscales aux PME ; Rationaliser le cadre réglementaire en améliorant la base juridique en matière d'investissement auquel les entreprises industrielles doivent se conformer ; Créer un tribunal qui sanctionne les manquements à la réglementation ; Sensibiliser les régulateurs à l'impact négatif qu'ils peuvent avoir sur les entreprises industrielles ; Renforcer et étendre le réseau de "guichets uniques" ; Créer un système d'incitation pour les régulateurs basé sur le nombre d'entreprises.

*Instrument 1.2 : Développement des Zones Industrielles et Parcs industriels*

Cet instrument vise à assurer la poursuite de la mise en œuvre de zones industrielles, la création, le développement des villages artisanaux dans toutes les régions et de parcs agro-industriels ; Élaborer une stratégie de mise en œuvre des plans directeurs pour la conception, la mise en place et la gestion des parcs industriels ; Soutenir les sociétés de gestion des zones et des parcs ; Fournir un soutien au développement de "business modèles" dans plusieurs secteurs porteurs.

*Instrument 1.3 : Normes et Qualité*

Dans le cadre de l'application de la Lettre de Politique Nationale de Qualité, cet instrument vise à élaborer des normes de qualité auxquelles les entreprises industrielles doivent se conformer ; Mettre en place des systèmes de traçabilité de la qualité ; développer plus d'infrastructures de contrôle de la qualité dans les laboratoires ; Former le personnel des laboratoires de contrôle qualité ; Former le personnel local des agences pour appuyer les entreprises industrielles ; Développer et diffuser des systèmes de classement simple pour une série de produits ; Développer des labels nationaux.

*Instrument 1.4 : Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel financé par la taxation de l'exportation de matières premières d'origine minière.*

Cet instrument vise à élaborer les statuts juridiques pour la mise en place du fonds fiduciaire ; Engager les sociétés minières dans un dialogue sur la meilleure façon de mettre en place le fonds ; Établir une loi nationale pour déduire un petit pourcentage de la valeur des exportations minières ; Développer un programme de mesures de développement industriel (basé sur la Politique Industrielle) ; Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour une utilisation efficace du fonds.

**Pilier 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes à l'aide de bouquets de services coordonnés :**

Il s'agit d'apporter aux entreprises industrielles des services de soutien plus humain, technologique et financier.

*Instrument 2.1 : Développement de PME/PMI*

Développer et mettre en œuvre un système d'information sur les marchés ; Développer des « business modèles » et des plans d'investissement améliorés le long des chaînes de valeurs industrielles ; Diffuser ces "business modèles" sur un large éventail possible de PME tout au long des chaînes de valeurs ; Former les PME à l'application de ces "business modèles" ; Étendre la mise en place et la gestion efficace des incubateurs qui aident les entreprises à améliorer leurs produits ; Veiller à un déploiement équilibré de l'appui aux entreprises industrielles dans les différentes régions de la Guinée ; Élaborer



un programme spécial de soutien à la création d'entreprises pour accompagner les entrepreneurs dans la création et le développement d'entreprises industrielles viables.

*Instrument 2.2 : Financement des entreprises industrielles*

Cet instrument vise à établir les liens entre le développement de plans d'affaires basés sur « les business modèles » et les systèmes de financement existants, assurant l'accompagnement des banques et institutions financières; Identifier sur la base des informations et études disponibles les lacunes les plus importantes des entreprises industrielles; Sensibiliser et former les institutions financières et les banques sur le sujet des opérations industrielles, les amener à anticiper les « business modèles »; Veiller à un déploiement équilibré de l'appui aux entreprises industrielles dans les différentes régions de la Guinée; Mettre en place d'un programme spécial de soutien à la création d'entreprises et aider les entrepreneurs à installer des entreprises industrielles dans les régions rurales.

*Instrument 2.3 : Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation*

Mettre en place des programmes de subventions et de financement qui favorisent l'application des nouvelles technologies ; Relier les centres de technologie et d'enseignement supérieur aux entreprises industrielles ; Développer des réseaux de fournisseurs aux fins de fournir des technologies ; Développer un programme de subvention pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans le processus de production des petites entreprises.

*Instrument 2.4 : Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière*

Cet instrument vise à l'amélioration des capacités humaines pour répondre aux besoins en compétence des entreprises industrielles, le renforcement des systèmes d'enseignement et la promotion de la formation technique et professionnelle.

**Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux :**

Mise à niveau substantielle des produits en vue d'améliorer la compétitivité globale des entreprises industrielles guinéennes et leur permettre de se maintenir et prospérer sur les marchés d'exportation.

*Instrument 3.1 : Promotion des investissements*

Dans le cadre des investissements internationaux, cet instrument vise à élaborer un code national d'investissement durable et créer au sein du Ministère en charge de l'Industrie un organe chargé de veiller à l'application dudit code, principalement pour des investissements supérieurs à 350 000 USD, promouvoir le développement de business modèles et de plans d'investissement dans les sous-secteurs industriels et de renforcer les capacités du personnel technique de l'APIP et de l'AGUIPEX.

*Instrument 3.2 : Promotion des exportations*

En conformité avec les principes de la ZLECAf, cet instrument permettra d'assurer une large diffusion des règles et critères de qualité facilitant les exportations, l'identification de potentiels marchés de la CEDEAO et de l'Afrique. Aussi, il s'agira de promouvoir une image positive de la Guinée en référant les différents produits à





leurs bases de production, de favoriser la création des consortiums d'exportation et la connexion du marché national avec des acheteurs internationaux.

**Pilier 4 : Développement de chaînes de valeurs prioritaires et capture de la valeur ajoutée locale :**

Avec le financement et le développement des piliers transversaux, la Politique Industrielle met un accent particulier sur le développement de quelques chaînes de valeurs prioritaires porteuses de croissance.

*Instrument 1 : Mise à niveau des entreprises industrielles dans 8 secteurs manufacturiers prioritaires*

Sur la base des études et programmes existants, élaborer des programmes spécifiques de soutien au développement de la chaîne de valeur en utilisant les fonctions de prestation de services des piliers 1, 2, 3. Renforcer le programme de développement de chaînes de valeurs agricoles (8 filières) à travers leur mise à niveau dans les secteurs manufacturiers avec objectifs.

**Pilier 5 : Revitalisation des capacités du secteur public pour répondre aux besoins du secteur privé :**

Ce pilier porte sur le renforcement de capacités des institutions, des cadres et agents du secteur public engagés dans la mise en œuvre de la Politique Industrielle.

Les raisons pour le choix sont liées aux objectifs 1,2,3,4 et 5 déjà prioritaires dans le PNDES.

*Instrument 1 : Garantir la synergie entre les acteurs publics et productifs*

Assurer un dialogue efficace entre les agences de soutien industriel public et privé; Responsabiliser explicitement via le cadre de mise en œuvre de la Politique Industrielle; Assurer la cohérence des réglementations et des programmes des différentes agences gouvernementales; Assurer l'engagement des parties prenantes dans le processus de la Politique Industrielle;

*Instrument 2 : Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques*

Créer une unité d'analyse industrielle et un observatoire au sein du MCIPME ; Renforcer continuellement les capacités d'analyse de la Politique Industrielle parmi le personnel de l'unité de d'intelligence politique ; Engager l'ensemble du personnel de l'unité d'intelligence dans le cycle d'élaboration des politiques ; Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation ainsi que d'un plan de mesure des résultats pour l'ensemble de la Politique Industrielle.

Les Résultats attendus de la mise en œuvre de la PNDIG 2022-2040 sont les suivants :

- Augmenter progressivement le taux de transformation des matières premières locales en produits finis et semi-finis à 50% en 2040.





- Augmenter la contribution de la production manufacturière dans le PIB national, de 10.3% en 2019<sup>1</sup> à 25% en 2040.
- Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3%<sup>2</sup> en 2022 à 25% en 2040.
- Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel<sup>3</sup> à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.
- Faire passer la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global de 2,5% en 2019<sup>4</sup> à 15 % en 2040.
- Accroître le nombre des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier de 9% en 2019<sup>5</sup> à 40% à l'horizon 2040.
- Le pourcentage des cinq (5) produits d'exportation les plus importants, se situant à 96,6% en 2019<sup>6</sup> ne dépasse pas 60% en 2040.
- Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040.
- Réduire progressivement les émissions de CO2 par unité de PIB d'ici 2040.
- Favoriser la variation positive de la couverture forestière d'ici 2040.<sup>7</sup>

La Politique Industrielle est un document que le gouvernement de la République de Guinée a élaboré pour projeter les actions qui doivent être prises par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME, les autres Département ministériel, le secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux et de coopération, pour favoriser un développement inclusif et durable du secteur industriel du Pays. Les actions touchent les acteurs du secteur privé dans les différents sous-secteurs industriels et nécessitent leur participation aux différents niveaux.

Pour la mise en œuvre et le financement de la PNIG 2040, des efforts importants de mobilisation des ressources et des partenariats sont essentiels. Entre autres sources de financement potentiel, on peut citer :

1. Le Budget National de Développement (BND) qui assure le fonctionnement des services publics ;
2. Le budget du gouvernement alloué à différents programmes ;
3. Les prêts et les subventions des institutions financières internationales ;
4. Les contributions des donateurs internationaux, des fondations et des ONG à des programmes spécifiques ;
5. Des fonds tels que le "Fonds national pour le développement industriel" suggéré, qui mobilisent des fonds du secteur privé ;

<sup>1</sup> Indicateurs du développement dans le monde, Banque Mondiale (2019) : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.IND.TOTL.ZS?locations=GN>. IDM (2019)

<sup>2</sup> Agence Guinéenne de Promotion des Exportations AGUIPEX

<sup>3</sup> Référence de base indisponible mais à priori très faible

<sup>4</sup> Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

<sup>5</sup> Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

<sup>6</sup> Base de données COMTRADE des Nations Unies (2020)

<sup>7</sup> Référence aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)



6. Pour une efficacité de la mise en œuvre de la PNDIG 2040, une analyse de risque conséquente a permis d'en identifier les principaux avec des mesures d'atténuation proposées.

## CADRE DE MISE EN ŒUVRE

La Politique Industrielle est un document que le gouvernement de la Guinée a élaboré pour établir un cadre de références adéquat aux politiques, programmes, projets et actions du Ministère en charge de l'Industrie et des PME, des départements sectoriels concernés, des acteurs du secteur privé ainsi que des partenaires au développement en faveur du développement industriel inclusif et durable de la Guinée. Cette Politique doit être mise en pratique. Les considérations suivantes sont faites pour la mise en œuvre de la PNDIG.

### 1 Rôles des acteurs

Les actions de la Politique Industrielle touchent les acteurs du secteur privé dans les différents sous-secteurs industriels et nécessitent leur participation aux différentes actions. Il est donc important de représenter déjà le type de participation des acteurs du secteur privé. Leurs principaux points d'entrée dans la politique sont les suivants :

- La participation à la définition des programmes et activités concrets tels qu'ils seront développés dans le mois suivant la ratification de la Politique Industrielle officielle.
- La participation à la mise en œuvre des programmes et des activités après leur mise en place. Cette participation est plutôt à moyen ou long terme et nécessite un engagement substantiel des spécialistes de l'industrie.
- La participation au financement de certaines activités. Ce financement peut se faire en nature (temps du personnel, frais de transport pour les réunions, etc.), sous la forme d'activités dans les entreprises industrielles (par exemple, démonstration sur site, développement de produits, etc.).

Pour chacune de ces interactions, il est nécessaire d'identifier les acteurs adéquats du secteur privé, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de PME ou du secteur informel, ainsi que des organes de représentation de l'industrie et des associations, qui sont capables et prêts à participer. Au mieux, de tels acteurs sont identifiés pour chacune des interventions et chacun des sous-secteurs et chaînes de valeur prioritaires.

### 2 Financement

Une politique ne servira ses objectifs que si les actions proposées sont mises en œuvre, à travers un financement conséquent. Pour chaque programme et instrument, il est important d'identifier la source de financement respective. Certains instruments



nécessitent moins de financement (par exemple, ceux liés à la réglementation et à la normativité) tandis que d'autres nécessitent beaucoup de financement (par exemple, ceux liés au développement des entreprises). Les sources de financement suivantes peuvent être utilisées à cette fin :

- Le budget de l'Etat qui assure le fonctionnement des services publics (déplacements, charges de personnel...) Si le gouvernement ne dispose pas d'un nombre suffisant de ressources humaines qualifiées affectées à la mise en œuvre des activités du secteur public, la Politique ne peut être mise en œuvre avec succès ;
- Le budget du gouvernement alloué à différents programmes tels que le développement des PME, les guichets uniques, les prêts et subventions pour la technologie et l'innovation, etc. Un financement diversifié de ces programmes est nécessaire ;
- Les prêts et les subventions des institutions financières internationales que le gouvernement perçoit pour mener à bien différents programmes. Il est important ici que ces programmes ne deviennent pas des activités extérieures à la PNDIG, mais qu'ils y soient intimement liés ;
- Les contributions des donateurs internationaux, des fondations et des ONG à des programmes spécifiques. Il est important que ces programmes de développement industriel soient une partie intégrante de la Politique et qu'ils ne servent pas à atteindre des objectifs extérieurs à cette dernière. Des fonds tels que le "Fonds National pour le Développement Industriel suggéré (Instrument 1.4) mobilisent des fonds du secteur privé. Ces fonds doivent élaborer des règlements qui permettent le décaissement pour les différentes entités de mise en œuvre (publiques, privées et mixtes) qui réalisent les activités du programme.



### 3 Cadre de résultats

Cette section présente les indicateurs de résultats recommandés pour assurer le Suivi et l'Évaluation (S&E) de la Politique Industrielle. Les indicateurs de résultats intermédiaires ont pour objectif de mesurer la performance directe de l'éventail d'instruments utilisés au sein de chaque domaine d'intervention. Les indicateurs de résultats intermédiaires sont classés en fonction des piliers de la Politique auxquels ils se réfèrent. L'atteinte des résultats intermédiaires constitue une précondition à la réalisation des objectifs de la Politique Industrielle, qui sont mesurés via les indicateurs de résultats finaux.

Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
Pilier 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation	1- Régulation du secteur industriel	Les incitations fiscales effectivement mises à disposition du secteur industriel ont augmenté <sup>8</sup> .	% d'augmentation du montant des incitations fiscales
		La réduction de l'effort de mise en conformité avec les réglementations gouvernementales pour l'exploitation des entreprises industrielles.	% de la charge de travail pour la mise en conformité
		Au moins 85% des entreprises industrielles sont informées des réglementations existantes pour gérer leurs activités et des possibilités de recevoir un soutien dans leurs efforts pour s'y conformer.	% des entreprises industrielles informées
	2- Développement des Zones Industrielles et Parcs Agro-industriels	Au moins 3 zones industrielles et 3 parcs industriels sont créés, aménagés, équipés d'infrastructures nécessaires, gérés efficacement par des sociétés de gestion des	Nombre de parcs et zones industriels créés et/ou réhabilités

<sup>8</sup> Etudes à réaliser pour ressortir des données de référence et projeter des objectifs précis dans le cadre des plans/programmes d'opérationnalisation de la politique.



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
		zones et des parcs et ont attiré un nombre suffisant d'entreprises industrielles en activité.	
		Au moins 40% des entreprises industrielles sont situées dans des zones et des parcs industriels et comptent sur le soutien public pour développer leurs modèles d'entreprise.	<p>% d'entreprises localisées dans les parcs industriels qui bénéficient d'aides publiques</p> <p>Nombre d'entreprises actives dans les parcs industrielles</p>
		38 villages artisanaux sont réalisés et bénéficient d'un soutien public pour le développement de leurs modèles d'entreprise.	% d'artisans localisés dans des villages artisanaux qui bénéficient d'aides publiques
		<p>Au moins 10 institutions de normalisation et de certification sont accréditées.</p> <p>Les systèmes d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité sont utilisés dans au moins 50% des entreprises industrielles.</p>	<p>Nombre d'institutions de normalisation et de certification accréditées.</p> <p>% d'augmentation des budgets institution(s) de normalisation et de certification.</p> <p>% entreprises utilisant les systèmes d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité</p>



PNDIG / ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE GUINÉENNE

Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
		50% des produits manufacturés de la Guinée ont une qualité certifiée et répondent aux normes internationales.	% des produits manufacturés ayant une qualité certifiée répondant aux normes internationales
	4- Mise en place d'un fonds national pour le développement industriel	Des mécanismes d'abondement des fonds de promotion et de développement des entreprises sont établis, mobilisant notamment les contributions de l'industrie minière pour soutenir l'émergence d'un tissu large de PME/PMI compétitives.	Montant alloué aux projets et entreprises via le fonds (en \$)
		Des taxes et prélèvement sont réalisés sur les exportations de produits bruts d'origine minière, artisanale, agricole, halieutique et sylvopastorale, pour soutenir le développement et la compétitivité des PME industrielles.	Volume des fonds mobilisés
		Les règlements adéquats sont établis pour assurer de façon structurelle un soutien conséquent des fonds de promotion et de développement des entreprises aux entités publiques et au secteur privé.	Nombre de projets qui soutiennent un développement industriel inclusif et durable réalisés via le fonds
Pilier 2 : Dynamisation des entreprises	1- Développement des PME/PMI	L'augmentation de la Valeur Ajoutée Manufacturière de la Guinée, passant de 10.3% en 2019 à 25% en 2040.	Valeur Ajoutée Manufacturière de la Guinée (%PIB)



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services		50% des PME du secteur industriel ont bénéficié d'un soutien public pour le développement de leur modèle d'entreprise et ont reçu des fonds (de la part de banques et d'institutions financières) pour créer et gérer efficacement leur entreprise.	<p>% des PME du secteur industriel ont bénéficié d'un soutien public (conseils « business modèles », formation, etc.) pour le développement de leur modèle d'entreprise</p> <p>% des PME du secteur industriel ayant bénéficié de financements</p>
	2- Financement des entreprises industrielles	L'augmentation du montant total des financements reçus par les entreprises industrielles	<p>Montant total des financements publics reçus par les entreprises industrielles</p> <p>Montant total des financements privés reçus par les entreprises industrielles</p>
		Le soutien financier aux jeunes et femmes entrepreneurs pour la création et le développement d'entreprises industrielles a augmenté.	<p>Nombre de jeunes entrepreneurs qui ont bénéficié de fenêtres de financement spécifiques à leur start-up. (Désagréger zones urbaines et zones rurales, ainsi que par région)</p> <p>Nombre de nouvelles entreprises qui ont bénéficié de fenêtres de financement spécifiques à leur start-up (désagréger zones urbaines et zones rurales).</p>





Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
			<p>Nombre de femmes entrepreneuses qui ont bénéficié de fenêtres de financement spécifiques à leur start-up (désagréger zones urbaines et zones rurales, ainsi que par région).</p>
	<p>3- Développement et transfert des technologies de fabrication et innovation</p>	<p>Les entreprises ont bénéficié d'un financement public et privé plus accru pour leur mise à niveau technologique.</p>	<p>Nombre d'entreprises qui ont bénéficié d'un financement public pour la mise à niveau technologique</p>
		<p>Les PME/PMI bénéficient d'une augmentation substantielle de financement pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans les processus de production et de commercialisation.</p>	<p>Nombre de PME/PMIs qui ont bénéficié d'un financement pour l'introduction des TIC et de la digitalisation dans le processus de fabrication</p>
		<p>Au moins 50% des entreprises industrielles sont mises à niveaux et répondent aux standards internationaux.</p>	<p>Nombre d'entreprises ayant réalisé une mise à niveau et dont le profit a augmenté</p>
		<p>Le contenu de la production manufacturière de hautes et moyennes technologies a augmenté de 30% d'ici 2040.</p>	<p>% de production manufacturière de hautes et moyennes technologies dans la production manufacturière totale</p>



PNDIG / ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE GUINÉENNE

Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
	4- Renforcement des capacités de la main d'œuvre manufacturière	Les besoins en compétences ont été identifiés afin de développer des programmes de formation pertinents en coopération avec toutes les parties prenantes.	Une enquête a été réalisée pour identifier les lacunes en matière de compétences sur le marché du travail  Nombre de programmes de formation pour les techniciens des entreprises industrielles créées en coopération avec les parties prenantes (enseignement supérieur, professionnel, etc.)
		Le nombre de travailleurs par an bénéficiant de formations professionnelles en lien avec la manufacture augmente et couvre les besoins du marché à l'horizon 2040.	Nombre de travailleurs par an bénéficiant de formation professionnelle en lien avec la manufacture  Nombre de travailleurs certifiés à l'issue d'une formation
Pilier 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux	1- Promotion des Investissements	Le code des investissements est révisé et aligné aux objectifs de la PNDIG, et appliqué.	Validation de la mise en place du code des investissements
		Les partenaires sont sensibilisés au code des investissements.	Nombre d'ateliers de sensibilisation sur le code des investissements (ou nombre total de participants)



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
		Le budget des institutions de la promotion des investissements a augmenté de 50%.	Budget annuel des institutions de la promotion des investissements
		Au moins 25 événements de promotion des investissements sont réalisés par an.	Nombre d'événements d'information sur les possibilités d'investissement réalisés.
	2- Promotion des exportations	Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.	Part des exportations manufacturières au sein de la CEDEAO  Exportations manufacturières au sein de la CEDEAO (en \$)
		Augmentation du volume de produits exportés vers les marchés internationaux de 30 %.	Volume de produits manufacturiers exportés
		Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de la Guinée, de 6,3% actuellement à 25% en 2040.	Montant des Exportations manufacturières totale (en \$)
Pilier 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires	1- Mise à niveau des entreprises industrielles dans 8 secteurs	Les entreprises mises à niveau ont augmenté leurs ventes de 40% à l'horizon 2040.	% d'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises mises à niveau
		Les entreprises mises à niveau ont augmenté la valeur ajoutée de leurs produits de 30%	Augmentation moyenne de la VA des entreprises mises à niveau



Piliers/ Objectifs	Instruments	Résultats intermédiaires	Indicateurs de résultats intermédiaires
	manufacturiers prioritaires	Les entreprises mises à niveau positionnent leurs produits sur de nouveaux marchés.	Part des 5 plus grands marchés d'exportations dans les exportations totales Ou Indice Herfindhal de diversification des exportations manufacturières
Pilier 5. Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries	1- Garantir les synergies entre les acteurs publics et productifs	Augmentation du nombre de partenariats industriels de 40%.	% de nouveaux partenariats industriels
		Au moins une rencontre par an du réseau national de partenariat industriel est organisée.	Nombre de rencontres périodiques du réseau national de partenariat industriel organisées
		Les actions de développement des chaînes de valeur sont coordonnées entre les différents acteurs le long des chaînes de valeur prioritaires.	
	2- Renforcement des capacités de l'Etat en matière de planification et de mise en œuvre des politiques	L'unité d'analyse et l'Observatoire National de l'Industrie et de la Compétitivité sont mis en place et produiront au moins un (1) rapport et une étude par an	Nombre de rapports analytiques publiés  Nombre d'études réalisées sur les questions de développement industriel
		Un cadre de pilotage de Suivi et Evaluation de la Politique Industrielle est établi et rend compte des progrès et des résultats	Le Conseil National de l'Industrie (CNI) est mis en place.



## PNDIG / ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE GUINÉENNE

<b>Piliers/ Objectifs</b>	<b>Instruments</b>	<b>Résultats intermédiaires</b>	<b>Indicateurs de résultats intermédiaires</b>
			Le cadre de Suivi et Evaluation de la PNDIG est opérationnel  Le Plan de Suivi et Evaluation de la PNDIG est élaboré  Publication de rapports d'analyse



## 4 Indicateurs de résultats finaux

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>Objectif 1.</b> Maximiser le contenu local des chaînes de valeurs productives en diminuant la dépendance aux importations de biens de consommation de base.	1.1: Augmenter progressivement le taux de transformation des matières premières locales en produit finis et semi- finis à 50% en 2040.	Taux de transformation des matières premières locales
	1.2: Augmenter la contribution de la production manufacturière dans le PIB national, de 10.3% en 2019 à 25% en 2040.	Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) / PIB
<b>Objectif 2.</b> Renforcer l'intégration au marché mondial en maximisant le contenu local dans les exportations des produits à forte valeur ajoutée vers les marchés africains et internationaux.	2.1: Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3% <sup>9</sup> actuellement à 25% en 2040.	Taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés
	2.2: Accroître les échanges avec les pays de la CEDEAO pour passer du niveau actuel <sup>10</sup> à 40% en 2040, avec une part de 50% de ces échanges portés par les biens manufacturés de la Guinée.	1) Exportations totales dans la région CEDEAO / Exportations Totales 2) Exportations manufacturées dans la région CEDEAO / Exportations totales CEDEAO
<b>Objectif 3.</b> Créer des emplois productifs dans un secteur industriel inclusif et	3.1: Faire passer la contribution de l'industrie manufacturière à l'emploi global de moins de 2,5% en 2019 <sup>11</sup> à 15 % en 2040.	Emploi dans le secteur manufacturier / Emploi total Productivité moyenne dans la manufacture

<sup>9</sup> Agence Guinéenne de Promotion des Exportations AGUIPEX

<sup>10</sup> Référence de base indisponible mais à priori très faible

<sup>11</sup> Base de données ILOSTAT, BIT (2019)



Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs
<b>renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale en matière de fabrication.</b>	3.2: Accroître la part des femmes et des jeunes dans l'emploi manufacturier de 9% en 2019 <sup>12</sup> à 40% à l'horizon 2040.	1) Emploi des femmes dans le secteur manufacturier / Emploi total dans le secteur manufacturier 2) Emploi des jeunes dans le secteur manufacturier / Emploi total dans le secteur manufacturier
<b>Objectif 4.</b> <b>Diversifier la production manufacturière pour accroître la résilience économique et en termes de compétitivité et d'innovation dans les PME/PMI.</b>	4.1: Le pourcentage des 5 produits d'exportation les plus importants se situant à 96,6% en 2019 <sup>13</sup> ne dépasse pas 60% en 2040.	Montant des 5 plus grands produits manufacturiers exportés / Montant total des exportations manufacturières
	4.2: Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040.	Nombre de produits exportés
<b>Objectif 5.</b> <b>Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et réduire la pollution et l'impact de l'industrie sur l'environnement.</b>	5.1: Réduction progressive des émissions de CO2 par unité de PIB d'ici 2040.	Émissions de CO2 par unité de PIB
	5.2: Variation positive de la couverture forestière d'ici 2040. <sup>14</sup>	Evolution annuelle de la couverture forestière en Guinée

Tableau 1 : Indicateurs de résultats finaux PNDIG

<sup>12</sup> Base de données ILOSTAT, BIT (2019)

<sup>13</sup> Base de données COMTRADE des Nations Unies (2020)

<sup>14</sup> Référence aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)





## 5 Suivi et Évaluation

Le Suivi - Evaluation sont essentiels pour garantir la mise en œuvre de la Politique et un budget doit être prévu à cet effet. L'ancrage institutionnel du suivi et de l'évaluation doit être assuré par le Ministère en charge de l'Industrie.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce mécanisme, la mise en place d'un Conseil National de l'Industrie et un Comité de Pilotage dont la vocation sera d'orienter et de veiller à sa mise en œuvre sont primordiales.

### *5.1 Conseil National de l'Industrie*

Le Conseil National de l'Industrie (CNI) est un outil majeur de la stratégie industrielle de la République de Guinée. Il éclaire et conseille les pouvoirs publics et autres acteurs notamment du secteur privé sur les enjeux et les tendances de l'industrie dans le pays, dans la sous-région, sur le continent et dans le monde. En particulier, le CNI met la lumière sur les défis et les opportunités en lien avec la transition écologique, la transformation numérique, la ZLECAf, etc... au bénéfice des objectifs de la PNDIG.

Placé sous la Présidence du Premier Ministre et la vice-présidence du secteur privé, le CNI devrait être piloté et animé par le Ministère en charge de l'Industrie sous la coordination générale du Ministre.

La création du CNI, ses termes de référence, ses prérogatives et sa structure, devraient être consacrés par un décret du Président de la République à l'issue d'une concertation appuyée avec le secteur privé.

### *5.2 Comité de Pilotage (CP)*

Le Comité de Pilotage de la Politique Industrielle est l'instance stratégique supérieure formelle en charge des orientations stratégiques et l'évaluation de la performance et de l'impact de la PNDIG à travers ses objectifs et ses instruments.

Le CP est co-présidé par le Ministre en charge de l'Industrie, le Ministre en charge de l'Economie et le Ministre en charge du Plan

Il est composé des départements sectoriels impliqués, des organisations du secteur privé, des partenaires au développement et d'autres acteurs.

La structure, les fonctions et les modalités opérationnelles du CP de la PNDIG devraient être spécifiées par arrêté du Premier Ministre.

Il devrait tenir au moins une session ordinaire dans l'année, en s'appuyant sur diverses analyses, évaluations études, etc... thématiques par des comités techniques et autres organes en charge du suivi et l'évaluation global et partiel de la PNDIG, de ses instruments et de ses programmes prioritaires autour des cinq (5) piliers.



## APPROCHE PROGRAMMATIQUE

Pour la mise en œuvre de la Politique, le Gouvernement s'engage généralement dans un exercice de programmation avec toutes les parties prenantes concernées. Ce cadre programmatique de la PNDIG devrait s'articuler autour de (5) cinq programmes phares visant l'implémentation des instruments mis en exergue à travers les (5) piliers.

- Programme phare 1 : Amélioration des conditions de base pour l'industrialisation ;
- Programme phare 2 : Dynamisation des entreprises industrielles existantes et émergentes par des actions concertées des services ;
- Programme phare 3 : Ouverture aux marchés africains et internationaux ;
- Programme phare 4 : Développement et capture de la valeur dans les chaînes de valeur prioritaires ;
- Programme phare 5 : Revitalisation des capacités publiques pour répondre aux besoins du secteur privé dans les industries.

D'autres programmes et projets sectoriels spécifiques devraient être initiés et mis en œuvre par les départements sectoriels concernés par la présente Politique.

A cet effet, la PNDIG constitue un cadre de programmation de référence pour tous les départements, dont le concours à sa mise en œuvre est un facteur déterminant pour l'atteinte des objectifs